

Foued Nasri

Chercheur associé au centre Max Weber

Fondation de la Maison des Sciences de l'Homme

Plateforme Internationale sur le Racisme et l'Antisémitisme

Pré-rapport cartographie des mouvements antiracistes

Février 2021

Sigles

ASTI : Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés

BDS : Boycott, Désinvestissement, Sanctions

CDR : Comités de Défense de la République

CDVDTI : Comité de Défense de la Vie et des Droits des Travailleurs Immigrés

CGT : Confédération Générale du Travail

CLAP : Comité de Liaison pour l'Alphabétisation et la Promotion

CSRP : Comités de Soutien à la Révolution Palestinienne

CUFI : Comités Unitaires Français et Immigrés

DPM : Direction des Populations et des Migrations

GP : Gauche Prolétarienne

ENA : Étoile Nord-Africaine

FASTI : Fédération des Associations de Soutien aux Travailleurs Immigrés

FN : Front National

FLN : Front de Libération Nationale

GISTI : Groupe d'Information et de Soutien des Travailleurs Immigrés

FTP-MOI : Franc-Tireurs Partisans – Main d'œuvre Immigrée

LCR : Ligue Communiste Révolutionnaire

LDH : Ligue des Droits de l'Homme

LICA : Ligue Internationale Contre l'Antisémitisme

LICRA : Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme

MIR : Mouvement des Indigènes de République

MNR : Mouvement National contre le Racisme

MTLD : Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques

MRAP : Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples

PAE : Permanences Anti-Expulsion

PCA : Parti Communiste Algérien

PCF : Parti Communiste Français

PIR : Parti des Indigènes de la République

PS : Parti Socialiste

PSU : Parti Socialiste Unifié

UEJF : Union des Étudiants Juifs de France

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

SFIO : Section Française de l'Internationale Ouvrière

UCFml : Union des Communistes de France marxistes-léninistes

UDR : Union des Démocrates pour la République

Introduction

Divers supports (tribunes, pétitions, livres, témoignages) constate la division de l'antiracisme en France depuis le début des années 2000. L'année 2005 coïncide, il est vrai, avec la recomposition des luttes relatives au racisme et à l'antisémitisme, à la laïcité, à l'héritage colonial, etc. La LICRA, précurseur de l'antiracisme en France et proche du pôle républicain, vise les organisations antiracistes qui pointent les processus de racialisation et/ou d'autres formes de racisme (islamophobie, négrophobie¹). La singularité de l'époque contemporaine tient davantage à l'intensité des controverses qu'à l'existence de division. En effet, l'examen de la formation historique de l'antiracisme depuis les années 1930 relativise le constat de la division. Il permet, en outre, d'éclairer les filiations et des discontinuités entre la période récente et les premiers développements de la lutte antiraciste. C'est l'objectif central de ce pré-rapport : mettre à jour les recompositions de l'antiracisme de sa fondation, dans les années 1930, à la fin des années 1970.

L'examen du contexte historique n'a pas seulement pour but d'offrir un cadrage à la cartographie de l'espace des luttes antiracistes. Il met en lumière des événements, des discours, des conceptions du racisme dont les acteurs contemporains se saisissent et au moyen desquels ils reconstruisent des filiations. L'élaboration d'une mémoire antiraciste permet de désigner des adversaires et de s'inscrire dans une continuité historique. Nous prenons le parti de prendre au sérieux l'histoire et les mémoires car elles constituent un stock de représentations et de références voire un étalon à partir duquel les situations sont évaluées. Elles servent aussi à redessiner les frontières de l'espace militant de l'antiracisme. Comprendre l'antiracisme aujourd'hui implique un retour historique afin de mettre à jour les clivages, les discours, les catégories mobilisées, les figures changeantes de la victime et du persécuteur, les acteurs engagés et les ressources mobilisées depuis les années 1930.

¹ Par exemple, la LICRA s'est alliée à conseiller de Paris, Pierre Liscia, pour dénoncer la subvention accordée à la FASTI destinée à financer l'accompagnement juridique de sans-papiers. Le 12 novembre 2018, la LICRA publie un communiqué au sein duquel elle dénonce les positions, les discours et les « alliances » actuelles : la dénonciation du « racisme d'État », de la « xénophobie d'État néocoloniale », de manifester aux côtés du PIR et du BDS, et ses prises de position suite aux attentats de 2015.

I La fondation de l'antiracisme dans les années 1930

La fondation de l'antiracisme en France se confond avec la dénonciation de l'antisémitisme dans les années 1930. Elle est concomitante avec la désignation péjorative et militante du racisme. L'antiracisme constitue une réaction politique au nazisme qui s'inscrit dans le mouvement plus général de l'antifascisme. Cette lutte est intrinsèquement liée à l'afflux des réfugiés qui fuient les régimes totalitaires européens en général, et l'Allemagne nazie en particulier. A cette filiation s'adosse, assez rapidement, une autre référence, anticoloniale celle-ci et portée par des mouvements antiimpérialistes, qui dénoncent le traitement des indigènes dans les colonies mais également le sort des travailleurs coloniaux, notamment algériens, en métropole.

Aux sources de l'antiracisme : la LICA et la lutte contre l'antisémitisme

Si à la fin des années 1920, la lutte contre l'antisémitisme prend différentes formes (humanitaire, bienfaisance), la LICA, fondée en 1928 par Bernard Lecache (1895-1968) lui confère un caractère éminemment politique. L'objectif de la LICA est de mener un combat spécifiquement antiraciste et de constituer un mouvement de masse (Debono, 2007b). Pour les plus jeunes membres de la LICA, juifs français et étrangers la défense des Juifs doit avoir un caractère politique et s'identifier avec le combat anti-fasciste (Schor, 1992 : 213). Cette approche ne fait pas l'unanimité au sein de la communauté juive. Elle tranche avec l'attitude de la bourgeoisie israélite qui privilégie une approche modérée, patriotique et humanitaire, une attitude que les membres de la LICA jugent « coupable » et « dangereuse » (Ibid).

La LICA naît dans la continuité de l'affaire Scholem Schwatzbard². Bernard Lecache, fils d'émigré d'Europe orientale, d'abord proche du PCF avant d'en être exclu, joue un rôle central. Journaliste dans divers titres de presse, il se rend en Russie et en Ukraine et accumule des preuves et des témoignages contre Petlioura en tant qu'envoyé de *France Soir*. Bernard Lecache s'efforce également de constituer un mouvement d'opinion en faveur de Schwatzbard dont le procès se solde par son acquittement le 26 octobre 1927. Considérant la

² En 1926, il avait assassiné un dirigeant indépendantiste ukrainien, Simon Petlioura, dont les troupes sont accusés d'avoir pratiqué des pogroms durant la guerre civile.

nécessité la nécessité de poursuivre la lutte contre les agressions antijuives, il fonde la Ligue internationale contre les pogroms qui deviendra ensuite la LICA (Debono, 2007). Cette affaire et la fondation de la LICA concrétisent la volonté d'une attitude plus offensive qui passe également par l'organisation de groupe d'auto-défense (Debono, 2007b, Debono 2012a). Le service d'ordre de la LICA n'hésite pas à affronter les Camelots du Roi, bras armé des Croix de Feu dans la rue, voire à menacer personnellement le colonel de la Rocque (Millman, 1992 : 204). Il s'agit alors de faire sortir les Juifs de leur réserve que les membres de la LICA assimilent à un complexe d'infériorité.

La fondation de la LICA est concomitante d'une désignation militante du racisme qui recouvre les agissements de l'extrême-droite allemande depuis les années 1930. Auparavant le vocable « raciste » est utilisé et revendiqué par les collaborateurs de la revue de Drumont, *la Libre parole*. Etienne Balibar décrit, à partir du travail de Robert Miles³, souligne que les premiers usages critiques du racisme sont le fait d'auteurs allemands qui fuyaient les persécutions nazies comme Friedrich Hertz et Magnus Hirschfeld (Balibar, 2005 : 16). Pour Gérard Noiriel, la requalification du « racisme » est le produit du travail politique de Bernard Lecache qui popularise le mot. Il est le premier à l'employer en 1932 dans la revue de l'organisation, *Droit de vivre*, pour désigner l'extrême-droite en général, et l'Action Française, en particulier. Elle vise également les Croix de Feu⁴ et le Colonel de la Rocque que la LICA suspecte d'antisémitisme. La LICA considère que l'antisémitisme est une manifestation du mal causé par l'extrême-droite qu'elle assimile au fascisme. Pour ses membres, un fasciste est un antisémite (Millman, 1992 : 202).

Le vocable « racisme » s'impose suite aux événements du 6 février 1934 grâce à la mise en équivalence entre les racistes allemands et l'Action française⁵ dans la mesure où la contre-offensive de la droite et de l'extrême-droite donne lieu à une recrudescence de l'hostilité vis-à-vis des réfugiés et de l'antisémitisme. Le problème du racisme, vu comme une hostilité à des populations étrangères, émerge dans l'espace public à ce moment-là (Noiriel, 2007). La LICA se désigne explicitement comme une organisation antiraciste et désigne l'action

³ MILES, Robert. *Racism*. Londres : Routledge, 1989.

⁴ Ce dernier souligne que l'opposition aux Croix de Feu est lié au fait que les membres de la LICA sont de gauche mais aussi parce que beaucoup de Juifs s'engagent dans les ligues de droite. (Millman, 1992 : 203).

⁵ La condamnation morale du racisme est d'autant plus lourde que le coût d'une association avec l'Allemagne est telle, dans un période marquée par la haine contre l'Allemagne en France, que cela va pousser L'Action Française et Charles Maurras, qui revendiquait le terme raciste à s'en désolidariser en invoquant les différences entre le racisme allemand et le nationalisme français.

Française comme son ennemi. En 1934, la LICA demande la dissolution des « ligues antisémites et fascistes » (Action française, JP, Solidarité française). Ces prises de position lui permettent de se distinguer du PCF porteur d'un discours de classe, de la LDH qui se concentre sur la liberté d'expression et de l'approche modérée des organisations juives modérées comme le Consistoire.

La LICA développe aussi une série d'alliances à gauche et notamment au moment du Front Populaire à la fois pour mettre sur l'agenda la dénonciation des « discours racistes » et inciter les décideurs politiques à les pénaliser (Debono, 2012a : 241). elle compte un grand nombre d'adhérents : de 500 en 1928 à 30000 en 1936 et 50000 en 1939 (Schor, 1992 : 213). Elle acquiert un certain renom, et son « comité d'honneur » comprend des présidents du Conseil (Léon Blum, Édouard Herriot et Édouard Daladier), des célébrités juives et non-juives (Sigmund Freud, Maxime Gorki, George Bernard Shaw, H.G. Wells), des membres du clergé (pasteur Monod), des politiques (Jacques Doriot, Marcel Déat) (Millman, 1992 :2004). La LICA se voyait comme une organisation de combat qui lutte contre toutes les formes de racisme visant les Juifs, les Noirs, les Arabes bien qu'elle soit nettement orientée à gauche et qu'elle consacre l'essentiel de ses actions aux Juifs (Schor, 1992 : 212).

L'autre pôle de la lutte contre le racisme : la question coloniale

A la même époque, la politisation du vocabulaire racial est renforcée par les organisations anticolonialiste qui l'ont reprise à leur compte. Les antiimpérialistes formulent mettent l'accent sur l'émancipation face aux privilèges « féodaux » et l'exclusion « raciste » pratiqués par l'État colonial (Goebel, 2017 :318). En 1934, Messali Hadj dénonce lors d'un meeting le « racisme et les vexations dont sont victimes les Nord-Africains ». A partir de 1935, le terme est systématiquement utilisé pour dénoncer la domination coloniale et le contrôle policier sur l'immigration algérienne en métropole (Noiriel, 2007 : 453). Le terme « racisme » est plus récurrent dans le lexique des dirigeants de l'Etoile Nord-Africaine (ENA) que dans celui des autres mouvements anticoloniaux. Ils dénoncent le code de l'indigénat et considèrent qu'il se perpétuent en métropole à travers la surveillance policière des immigrés algériens⁶ (Goebel, 2017 : 307-308). La réappropriation du vocabulaire racial par les organisations anticolonistes et notamment de l'ENA, s'explique par la centralité du thème de la lutte contre le fascisme⁷

⁶ La surveillance des immigrés algériens étaient particulièrement et était principalement assurée par la brigade nord-africaine qui entra en fonction en 1925 (Rosenberg, 2014).

⁷ Messali Hadj l'ENA participera à la manifestation du 12 février 1934 contre les ligues.

l'autonomie vis-à-vis du PCF et les alliances avec d'autres forces de gauche (Sidi Moussa, 2016). Un rapprochement s'opère entre la LICA et l'ENA sur la base de la nécessaire lutte contre le fascisme mais il s'achoppe sur la politique coloniale de la gauche modérée, la revendication d'indépendance et finalement, sur la désignation des acteurs qui produisent du racisme. Si pour la LICA, le racisme est le produit du nazisme, des politiques ségrégationnistes aux États-Unis et de certains colons contre les Arabes en Algérie, l'ENA vise le code de l'indigénat, qui sépare les populations en matière d'accès au statut de citoyen en fonction de leurs origine ethnique et confessionnelle, et les pratiques de surveillance des militants mais plus largement des Algériens en France.

La question coloniale au centre des controverses

Sur les questions coloniales, les positions de la LICA et de l'ENA puis du Parti Populaire Algérien (PPA) sont diamétralement opposées. A partir de 1936, la LICA entend s'implanter⁸ et s'impliquer davantage en Algérie. Elle entend lier la lutte contre l'antisémitisme en Algérie et l'amélioration du sort des Indigènes (Debono, 2012b : 90). A l'instar des organisations de la gauche modérée comme la LDH (Blévis, 2003), la LICA soutient une politique coloniale réformiste qui s'appuie sur l'assimilation. Elle s'adosse à un projet de réformisme colonial (1936-1939), dans le cadre de la « fraternité judéo-musulmane⁹ », dont le but est l'extension des droits à des catégories de musulmans (Le Foll-Luciani, 2019). Si ce rapprochement sombre après l'échec du projet de loi Blum-Violette, il suscite le désintérêt et l'hostilité des anticolonialistes réunis autour de Messali Hadj dans l'ENA et le PPA qui commence à s'implanter en Algérie¹⁰.

Cette opposition se traduit par des affrontements verbaux physiques entre nationalistes et réformistes : en juin 1937, lors d'une réunion des jeunesses du Congrès Musulman, des partisans de Messali Hadj entonnent l'hymne du PPA : ils sont expulsés par membres du PCA, de l'Association des Oulémas et de la LICA (Le Foll-Luciani, 2019 : 87). L'opposition

⁸ Elle y ouvre des sections qui seront accessibles aux Musulmans (Debono, 2012b, Le Foll-Luciani, 2019).

⁹ Elle est le produit du rapprochement des notables communautaires juifs, à leur demande, avec des notables musulmans s'opère avec pour projet l'extension du décret Cremieux (1870) aux Musulmans d'Algérie. Il s'appuie principalement sur le mouvement revendicatif réformiste musulman, réunissant la Fédération des Élus musulmans (dirigée par le docteur Benjelloul) et l'association des Oulémas Musulmans (dirigée par Cheikh Ben Badis). La particularité de ce mouvement est de s'opposer à certains éléments de la politique coloniale sans remettre en cause la souveraineté française.

¹⁰ Ces derniers, d'abord favorable au Front Populaire, s'en détournent progressivement en raison de propositions trop timorées (Sidi Moussa, 2016 : 78).

s'accroît avec les affrontements en Palestine de l'été 1936. Dans une missive adressée à la LICA, datée du 28 octobre 1936, le PPA réaffirme son refus de voir s'établir un foyer juif en Palestine et considère le sionisme comme une forme de racisme et d'impérialisme équivalente à celle d'Hitler ou de Mussolini (Debono, 2012b : 94). La collaboration devient plus compliquée encore lorsque des tendances antijuives seront avancées, pas confirmées¹¹. A l'été 1938, les relations entre Messali Hadj et la LICA cessent tandis que les relations avec le mouvement réformiste algérien pâtiennent, entre autres¹², de la situation en Palestine. Le PPA est progressivement accusé d'antisémitisme par le PCA et de collusion avec le fascisme par le PCF (Sidi Moussa, 2016 : 83). Ces accusations tiennent aussi à l'attrait, relatif, des ligues et de l'antisémitisme parmi les populations nord-africaines¹³ qu'elles essaient, sans grand succès, de recruter.

II L'antiracisme après la deuxième guerre mondiale

Le début de la guerre, en 1939, et l'arrivée du régime de Vichy rabattent les cartes. La LICA est dissoute dès 1939. Pendant la guerre, en Algérie, le PCA, lui aussi dissout, adopte la lutte contre l'impérialisme, se rapproche du PPA et réclame l'indépendance de l'Algérie. Mais à partir de 1943, dans le cadre du rapprochement avec les autres forces de la résistance et de la refondation du PCF. Il n'est plus question d'impérialisme français mais de libération nationale qui inclut alors le mot « empire » dans son vocabulaire inemployé auparavant. Quand Ferhat Abbas publie, en 1943, le « Manifeste du peuple algérien », le PCF s'en démarque (Ruscio, 2019).

La fondation du MRAP

Le MNR (Mouvement National contre le Racisme) est fondée en septembre 1942 par des résistants membres de la FTP-MOI. Réunissant des Juifs et des Non-Juifs, le MNR entend mener une lutte spécifique contre le racisme dans le cadre de la libération de la France. Plus à gauche que la LICA, qui se situe dans l'orbite de la gauche modérée, le MNR rassemblent les

¹¹ Pourtant, dans une réunion tenue le 28 janvier 1937 à Paris, Messali Hadj exhorte ses compatriotes à rester fidèle au rassemblement populaire contre l'antisémitisme et le racisme lors d'une réunion organisée le 5 février 1937 à la Mutualité par le Comité national français du rassemblement universel contre le racisme et l'antisémitisme présidé par Bernard Lecache. (Sidi Moussa, 2016 : 83).

¹² la LICA accuse le docteur Bendjelloul d'avoir des liens avec le Parti social Français (que La Rocque a substitué à la Ligue dissoute des Croix-de-Feu).

¹³ Quelques 250 Nord-Africains prirent part aux manifestations du 6 février 1934, leur nombre dans les groupes de choc augmenta après 1934 et au mois d'août 1934, à Constantine, un pogrom abouti à la mort de 25 juifs

différents courants qui traversent la communauté juive (communistes, socialistes, sionistes). Durant la guerre, il mène principalement des opérations de secours en direction des populations juives persécutées (caches d'enfants, évasion, passage de frontières) et publie deux brochures (*Fraternité* et *J'accuse*). Le MNR est marquée par sa dimension juive, populaire et sioniste.

A la libération, en 1946, la LICA et le MNR fondent l'alliance antiraciste pour construire une force politique susceptible de prendre en charge la lutte antiraciste. L'organisation a pour but d'aider les victimes du nazisme et d'empêcher la reprise de la propagande antijuive (Heuman, 2018). L'alliance est éphémère. Elle achoppe sur des divergences et des désaccords politiques. Déjà, la LICRA et le MNR n'ont pas la même approche de l'antiracisme. La LICA entend aborder la Shoah à partir d'une dimension universelle et favoriser les alliances avec d'autres groupes religieux (chrétiens et musulmans) (Heuman, 2018 : 45) là où le MNR souligne sa dimension plus spécifiquement juive. L'alliance achoppe sur des divisions partisanses. Alors que la LICA est proche de la SFIO, le MNR est proche du PCF et dans le contexte de guerre froide, la coopération entre organisations communistes et non-communistes devient difficile voire impossible. En décembre 1948, l'alliance antiraciste n'est plus.

Les sécessionnistes créent le MRAP qui réunit sa première journée fondatrice nationale le 22 mai 1949. Elle réunit des juifs, des communistes, des associations sionistes, des sociétés juives d'entraide et des personnalités d'autres religions. Le MRAP mobilise l'héritage des Lumières et de la Révolution française et déploie un discours qui soutient l'idée d'une 'France antiraciste et tolérante par nature » (Antelme, 2005 :20). La nouvelle organisation définit quatre champs de luttes : la dénazification ; la dénonciation de la répression visant les Noirs et les époux Rosenberg aux Etats-Unis ; la dénonciation de l'antisionisme en Europe de l'Est ; la solidarité avec les colonisés.

Extension du domaine de la lutte : redéfinir le racisme

Les années 1950 et 1960 coïncident avec l'élargissement contradictoire de la cause antiraciste par-delà l'espace militant qui se distingue progressivement de l'antisémitisme. Cette extension concerne le profil des acteurs engagés et les arènes où le racisme est dénoncé. Elle consacre l'engagement des sciences sociales et des humanités dans une relative autonomie vis-à-vis de l'espace militant. Le premier volet de cette extension porte sur l'engagement des organisations internationales, en général, et de l'UNESCO, en particulier. L'UNESCO publie

une première déclaration sur la race le 18 juillet 1950¹⁴ qui émane du travail d'un comité d'experts (Franklin Frazier, Juan Comas, Ashley Montagu, Claude Lévi-Strauss). Des déclarations et des publications suivront, consécutives à des controverses, en 1951, 1964, 1967 et en 1978. L'association entre l'UNESCO et l'antiracisme tient moins à la place de la race dans l'agenda de l'organisation, excepté en 1949 (Cunin, 2020), qu'à la formation d'une représentation généralisante et dépolitisée du racisme. Il est défini comme un « mythe » ou un « préjugé » qui affecte l'humanité que l'on pourrait éradiquer au moyen d'une « politique des droits de l'homme » et la réfutation par des arguments scientifiques de l'idée que les « inégalités » renvoient à des « différences de race » (Balibar, 2005 : 17). L'abolition du racisme et la remise en cause du « dogme inégalitaire » (Taguieff, 1992 : 219) passe alors par le recours aux connaissances scientifiques pour contrer l'ignorance. Cet « antiracisme naïf » tel que le désigne Claude Liauzu (Liauzu, 1999 : 134 in Vergnon : 2009 : 172) prend néanmoins un place importante dans le débat d'idées à côté d'autres travaux qui portent une critique plus politique du racisme et notamment du racisme colonial.

Le second volet de cette extension tient à l'influence d'intellectuels issus du monde colonial (Frantz Fanon, Aimé Césaire, Albert Memmi, etc.) qui théorisent la race et le racisme à partir des relations entre colons et colonisés qui définissent la « situation coloniale¹⁵ ». Ils accèdent au champ éditorial et au débat intellectuel français par l'entremise de Jean-Paul Sartre. A travers les préfaces qu'il signe¹⁶, le philosophe existentialiste joue le rôle de « promoteur et d'instigateur » (Gyssels, 2005 : 632). On évoquera plus particulièrement l'apport de Frantz Fanon, psychologue martiniquais qui pratique à Blida et soutient la lutte indépendantiste du FLN. Dans *Peaux noires et masques blancs* (Fanon, 1952), il pointe le caractère structurel du racisme des sociétés coloniales, fondé sur la distinction entre « maîtres » et « esclaves », et analyse ses effets psychologiques. Frantz Fanon s'écarte d'une approche phénoménologique du racisme incarnée par Jean-Paul Sartre qui soutient que « c'est l'antisémite qui crée le Juif¹⁷ ». Il souligne, au contraire, que le racisme a une dimension historique et sociologique et

¹⁴ Elle publie également des brochures rédigées par des spécialistes (Arnold M. Rose, *The Roots of Racial Prejudice* ; Juan Comas, *Les mythes raciaux* ; et Leslie C. Dunn, *Race et biologie*) et la création de trois collections : « La question raciale devant la science moderne », « la question raciale et la pensée moderne », et « Race et société » (Cunin, 2020 : 38).

¹⁵ George Balandier définit la situation coloniale comme et surtout, il rappelle la forte intrication entre colons et colonisés.

¹⁶ Il a ainsi fait la préface, intitulée « *Orphée noir* » de *l'Anthologie de la nouvelle poésie nègre et malgache de langue française* de L.S. Senghor en 1948, des *Damnés de la terre* de Frantz Fanon paru en 1956 et de *Portrait du colonisé* d'Albert Memmi, paru en 1957.

¹⁷ Dans *Réflexions sur la question juive*, paru en 1948, Jean-Paul Sartre pose que « [...] le Juif est un homme que les autres tiennent pour juif ».

qu'il est intrinsèquement lié à l'exploitation coloniale (Ajari, 2014 : 49). Le livre porte également une « [...] critique d'un universalisme qui s'accommode de l'exception [...] ». (Vergès, 2005 :61). Ce faisant, ces productions intellectuelles remettent en cause la fiction d'une « France intrinsèquement antiraciste » qui consistait le socle théorique des principales organisations antiracistes (LICRA, MRAP) (Mémoire MRAP).

L'Algérie et Israël au centre des divisions de l'antiracisme

Les années 1950 et 1960 consacrent la profonde division du mouvement antiraciste qui porte sur les causes à défendre et les réactions vis-à-vis des événements qui marquent l'époque. Dès les années 1950, le MRAP considère que la question algérienne est le problème central. Ses membres dénoncent les contrôles d'identité qu'ils assimilent à des pratiques en vigueur lors de l'occupation. Le MRAP s'allie avec le MTLD de Messali Hadj pour dénoncer les « grandes rafles racistes du 8 décembre 1951 ». Jim House et Neil Mac Allister observent que la répression du nationalisme algérien s'accompagne d'une lutte contre ses « formes racialisées » et de la reconnaissance d'un « racisme colonial » qui inclut le racisme antialgérien et antinoir » (House & MacAlister, 2008 : 244). La guerre d'Algérie marque une extension de la dénonciation du racisme qui fédère le front anticolonial (Ibid.). Quant à la LICRA, elle prend des positions plus « mesurées » en se prononçant pour l'autodétermination, en apportant son soutien au Général de Gaulle et en dénonçant l'OAS (Debono, 2007).

L'autre source de conflits concerne la question de l'antisémitisme. Certes, la LICRA et le MRAP adoptent une position analogue lors de la profanation de la synagogue de Cologne le 12 décembre 1959. Ils s'opposent à propos de l'antisémitisme dans les pays de l'Est. Le MRAP est accusé d'être silencieux qui rétorque que la critique trop virulente de l'URSS favoriserait l'extrême-droite. Cette position provoqua le départ d'anciens présidents du MRAP, d'André Blumel et de Henri Bulawko qui fondent le Cercle Bernard Lazare pour concilier socialisme, sionisme et engagement anti-raciste (Heuman, 2018).

Le rapport au sionisme et à l'État d'Israël constitue un autre point d'achoppement. Jusque-là distante, la LICRA apporte son soutien à l'État d'Israël à partir de la guerre israélo-arabe de 1967. Si le MRAP critique le gouvernement israélien, il défend concomitamment le droit d'Israël à exister et les aspirations des Palestiniens et condamne le racisme anti-arabe et anti-juif. (Heuman, 2018). Cette position est vivement critiquée par la LICRA et les militants pro-israéliens du MRAP. Elle provoque une vague de démissions entre 1967 et 1970. De fait, la

guerre israélo-arabe de 1967 consacre la « rupture entre mouvements prioritairement défenseurs des Juifs et mouvements prioritairement défenseurs des Arabes en France » (Gastaut, 2005). Le MRAP confirme son engagement auprès des Algériens et des travailleurs immigrés tandis que la LICA se concentre sur l'antisémitisme et la vigilance face à la résurgence de l'extrême-droite.

Dans le même temps, la guerre israélo-arabe de 1967 coïncide avec une recomposition des clivages politiques et l'émergence de l'extrême-droite. La cause israélienne, dominante en France, agrège le soutien des forces d'extrême-droite proches de Jean-Louis Tixier-Vignancour, des organisations de rapatriés d'Afrique du Nord et d'anciens combattants. La guerre suscite une hostilité vis-à-vis des Arabes. Le colonel Nasser, comparé à Hitler, est une figure particulièrement honnie dont la LICA dénonce l'antisionisme. Le conflit se traduit par des violences vis-à-vis des immigrés algériens, à Nice le 7 juin, à Paris et dans le Midi en juin et en juillet. Une partie de la Gauche (PSU, CGT) et des organisations favorables à Israël (UEJF, comité des intellectuels de gauche en faveur d'Israël) dénoncent la montée du racisme anti-arabe. Ce racisme est perceptible dès l'été 1967 et les événements de Mai-juin 1968 et lors des affrontements entre Juifs et Arabes à Belleville en juin 1970. Ainsi, la guerre de 1967 contribue à la sédimentation de l'hostilité et le rejet vis-à-vis des travailleurs algériens et à la division de l'antiracisme.

III Antiracisme et travailleurs immigrés dans les années 1960 et 1970 : les nouvelles figures de la lutte ?

Les années 1960 et 1970 introduisent un déplacement du regard sur le fait migratoire de la question économique vers ses effets sociaux et politiques. Le « drame d'Aubervilliers » marque un tournant. La mort de cinq travailleurs africains lors de l'incendie de leur foyer, le 8 janvier 1970, suscite l'indignation de la classe politique et marque la conscience des réalités sociales de l'immigration (Gastaut, 1997). L'immigration est abordée selon une logique de plus en plus restrictive dont atteste la reformulation des politiques migratoires et la réglementation du séjour. Parallèlement, la figure du travailleur immigré en tant qu'objet et sujet de luttes émerge. Ces luttes portent sur les conditions de travail, le séjour, le logement ou encore le racisme. Sans nécessairement supplanter la figure de l'Algérien, l'avènement de la figure du travailleur immigré induit une double transformation de la lutte contre le racisme.

L'extension de l'espace de luttes

La première mutation concerne l'extension du champ antiraciste au-delà des opérateurs traditionnels (LICA, MRAP). Le secteur pro-immigré se forme. Il regroupe des organisations engagées dans le soutien aux travailleurs immigrés et à leurs familles qu'on qualifie de « réseaux associatifs français de solidarité » (Lechien, 1992 ; 2003). Une partie de ces organisations s'est construite sur l'alphabétisation puis sur la mise en œuvre d'actions concrètes sur le terrain au contact des travailleurs immigrés et de leur famille. Le soutien matériel, juridique et administratif est complété par l'objectif de la lutte contre le racisme. Elle prend la forme d'un travail sur l'opinion publique destiné à sensibiliser les Français aux « problèmes des immigrés » (Lechien, 1992 ; 2003). Parmi ces organisations, figurent, entre autres, la FASTI fondée en 1969, le CLAP fondé en 1967. Une partie d'entre elles est issue des réseaux « chrétiens sociaux », « chrétiens de gauche » dont l'engagement procède des nouvelles « façons d'être chrétien » (Grignon, 1977). Ces organisations s'investissent également au sein de coalitions militantes lors de mobilisations spécifiques.

Le secteur pro-immigré regroupe également des collectifs, des organisations et des partis d'extrême gauche fondés à la fin des années 1960. Ces acteurs considèrent le soutien aux immigrés dans une perspective révolutionnaire et dans la continuité du combat antifasciste. Ils assimilent les travailleurs immigrés à des figures révolutionnaires qu'ils soutiennent lors des luttes immigrées. Les mouvements d'extrême-gauche s'établissent dans les quartiers (la Goutte d'or, Nanterre), les usines et les cités d'habitat social et dans les grands centres urbains (Paris, Lyon, Marseille). Lors du « second souffle du maoïsme » de la seconde moitié des années 1970 (Bourseiller, 1996), cet engagement antiraciste perdure. Par exemple, à Lyon, les Permanence Anti Expulsion (PAE), une émanation de l'UCFml¹⁸ se mobilisent contre le racisme sur divers terrains de lutte (expulsions, mobilisations étudiantes), dénoncent les administrations (quai Jaÿr) et les déviances policières (affaire Safia Boutchiche¹⁹).

¹⁸ L'Union des Communistes de France marxistes-léninistes est fondée en 1969. Alignée sur des thèses spontanéistes, elle se caractérise par son ouvriérisme. Elle se décline en de multiples émanations dont le groupe Foudre (culture) ou les PAE. L'UCFml est mobilisée dans la « grève des loyers » aux côtés du comité de coordination. Les PAE sont créées en 1977.

¹⁹ Le 14 juillet 1979 une jeune fille de 21 ans est grièvement blessée (larynx) au cours d'une altercation avec la police, dans un bar de Caluire-et-Cuire, causée par des propos racistes. Les organisations de harkis et l'ensemble du secteur pro-immigré se mobilisent.

Un racisme diffus et multiforme

La seconde transformation tient à la manière dont les nouveaux entrants identifient et définissent le racisme. Jusque-là, le racisme est prioritairement associé à des circonstances exceptionnelles (guerres) et des codes juridiques dérogatoires (lois racistes en Allemagne et sous l'occupation, code de l'indigénat, code noir, apartheid, ségrégation aux Etats-Unis) qui consacre une inégalité juridique et civique sur la base de l'appartenance ethnique et raciale. La fin de l'empire colonial français signe l'abrogation de ces dispositifs même si certaines pratiques d'encadrement et de répression sont « rapatriées » (Politix, 2006). Le racisme s'exprime alors selon des formes et en des lieux plus divers et diffus. Il n'est plus seulement circonscrit aux pratiques institutionnelles bien que la police continue de concentrer les critiques en raison des contrôles d'identité et de la gestion administrative des titres de séjour. Le racisme s'exprime au sein des entreprises, dans les pratiques de recrutement, d'encadrement et de rémunération. Cette extension du racisme est aussi mise en évidence par les institutions chargées des politiques migratoires qui insistent sur l'accroissement d'un racisme dit populaire (Laurens, 2006). Il concerne les préjugés et quelques fois les violences des citoyens ordinaires, en général, et des classes populaires, en particulier, et dont attestent les fait-divers et les sondages relayés par la presse et la culture populaire (*Dupont lajoie*). Ici, le racisme est pensé comme un affect. Enfin, il s'exprime également dans les mouvements d'extrême droite qui réapparaissent au cours des années 1970.

Antiracisme et luttes immigrées

Les luttes immigrées désignent un faisceau de protestations qui mobilisent de concert des travailleurs immigrés et des soutiens français engagés à titre individuels, au sein d'organisations ou de collectifs ad hoc. Parmi celles-ci figurent les luttes d'usine qui traitent des conditions de travail, du logement et de demandes spécifiques (carte de travail, régularisation, reconnaissance de sections syndicales) (Pitti, 2008 : 97). Ces luttes ont pour toile de fond la position dominée des travailleurs immigrés (tâches ingrates, périlleuses, bas salaires et mobilité réduite) et les manifestations de xénophobie larvée dans l'enceinte et à l'extérieur de l'usine (Vigna, 2007 : 122).

Le deuxième volet des luttes immigrées porte sur les dispositions législatives et les pratiques administratives visant à mettre en œuvre des politiques migratoires restrictives. Le secteur pro-immigré dénonce les circulaires Marcellin (ministre de l'Intérieur) du 24 janvier 1972 et

Fontanet (Ministre des Affaires Sociales) du 23 février 1972²⁰ pour leur caractère discriminatoire. Les protestations mobilisent de larges coalitions d'acteurs qui incluent le GISTI, les ASTI, le CDVDTI, la Cimade et les Comités Unitaires Français-Immigrés (CUFI). Des travailleurs immigrés entament des grèves de la faim d'abord à Valence en décembre 1972 puis dans d'autres villes (Toulouse, Lyon, Paris, Aix, Marseille, Nice) entre les mois de février et juin 1973 (Benoît, 1980 : 300). Si le mouvement s'essouffle rapidement, il pose néanmoins les bases d'une dénonciation des politiques migratoires et signe l'émergence de la figure des « sans-papiers ». Le secteur pro-immigré dénonce des pratiques racistes d'administration et d'encadrement des populations immigrées. Il vise tout particulièrement les services préfectoraux, chargés de la délivrance des titres de séjour, et la police, qui assurent les contrôles d'identité. Cet engagement se matérialise dans la fondation du « collectif anti-refoulements » en mai 1978. Il rassemble des organisations françaises et immigrées comme (LDH, le syndicat de la Magistrature, l'AMF, l'UGTSF, CLAP, FASTI, CUFI, GISTI, etc.). Le collectif s'oppose, entre autres, [...] à la non-application de la loi de 1972 sur le racisme ; aux contrôles et brutalités policières » (Mathieu, 2009 : 54-55). Par ailleurs, ces organisations occupent une place prépondérante dans la lutte contre les expulsions et la dénonciation des déviances policières. Par exemple, à Lyon, le secteur pro-immigré dénoncent les pratiques du bureau des étrangers de la préfecture du Rhône et les interpellations « massives » qui sont assimilées à de « rafles ».

La dénonciation des « crimes racistes »

Le troisième volet des luttes immigrées porte sur la dénonciation des violences racistes. La fin des années 1960 coïncide avec la recrudescence d'agressions parfois mortelles dont sont le plus souvent victime des Algériens. Elles mettent en cause des citoyens ordinaires (patron de bars, etc.), des policiers ou des groupes d'extrême-droite. Elles confirment l'existence et le développement d'un racisme anti-arabe depuis la fin de la guerre d'Algérie et les conflits au Proche-Orient (Gastaut, 2004 :107). Les attentats contre les cafés maghrébins entre les 28 mai et 28 septembre 1969 en sont des manifestations spectaculaires. Au printemps 1971 la nationalisation du pétrole par le gouvernement algérien suscite des réactions qui visent des ressortissants algériens et des représentations commerciales (Air Algérie).

²⁰ Elles visent à unifier les procédures de délivrance de titres de séjour en les conditionnant à la possession d'un contrat de travail et d'un logement décent.

Certains faits-divers ont pu avoir un fort retentissement et susciter des mobilisations en fonction des configurations politiques locales. L'affaire Djilali Ben Ali, du nom d'un jeune adolescent algérien de quinze ans tué par le concierge de son immeuble le 27 octobre 1971 est particulièrement emblématique. La politisation de cet acte, à l'intersection entre l'acte raciste et le conflit de voisinage, est indissociable de la configuration politique du quartier de la Goutte d'or à Paris. L'événement révèle des tensions qui se cristallisent autour des demandes de sécurité des habitants relayés par les organisations de droite et d'extrême-droite (*Ordre Nouveau*, les *Comités de Défense de la République* (CDR). A la mort de l'adolescent, un « comité Djellali » se constitue et réunit des organisations d'extrême-gauche (CSRP, Secours Rouge), des intellectuels (Michel Foucault, Jean-Claude Passeron, Jean-Paul Sartre etc.) et des ecclésiastiques (abbé Gallimardet, pasteur Hedrich). Le comité élargit son action au-delà de la dénonciation du racisme pour fournir une aide juridique et administrative aux habitants du quartier. Il se transforme pour devenir le Comité de défense de la vie et des droits des travailleurs immigrés (CDVDTI) actif dans la dénonciation des circulaires Marcellin-Fontanet.

L'année 1973 marque de façon spectaculaire l'amplification et l'aggravation des atteintes physiques dont sont victimes les travailleurs immigrés. A ce titre, les violences dans le sud de la France sont un moment paroxystique. L'assassinat d'un traminot à Marseille, Emile Guerlache par un déséquilibré algérien, Salah Bougrine, le 25 août 1973 est à l'origine d'une série d'attaques, d'attentats et d'assassinats dont le bilan s'élève à sept travailleurs immigrés abattus. Dès le 31 août 1973, au terme d'un cortège funèbre en mémoire à Lahdj Lounès²¹, le MTA de Marseille lance le mot d'ordre pour une grève générale, contre le racisme de vingt-quatre heures, prévue le 3 septembre 1973. Elle est organisée le 4 septembre 1973 à Toulon, et d'autres dates sont prévues dans le pays, le 14 septembre à Paris, le 17 septembre à Toulouse. Le MTA entend mobiliser l'ensemble des travailleurs arabes dans les banlieues, les arrondissements populaires et les grands sites industriels et d'étendre la lutte à « tous les travailleurs de ce pays, Français ou immigrés ». Ils se rapprochent tout particulièrement des organisations maoïstes et trotskystes. La « grève générale » a quand même un succès quantitatif relatif.

Une conception dominante de l'antiracisme

²¹ Adolescent de seize ans décédé le 29 août, des blessures causées par des coups de feu tirés d'une voiture.

La politisation de l'antiracisme, à travers la dénonciation des manifestations violentes du racisme ne doit pas éluder la domination d'une conception du racisme en tant que préjugé qui s'est imposé au sortir de la guerre d'Algérie. Il repose sur une définition du racisme en tant que valorisation de l'inégalité engendrée par des préjugés à l'égard des minorités ethnoraciales (Noirs, Algériens, Juifs, etc.). Dans cette perspective, la lutte contre le racisme doit relever de la persuasion et privilégier l'éducation plutôt que des répertoires protestataires (Vergnon, 2009 : 173-174). C'est d'ailleurs cette conception qui irrigue l'arrivée de nouveaux acteurs et de nouvelles arènes pour la lutte antiraciste

III L'intégration de la lutte antiraciste dans les dispositifs institutionnels : les institutions et le droit.

Les années 1970 constituent donc un moment charnière, encore important aujourd'hui, parce qu'elles marquent l'avènement d'une pluralité d'acteurs dans la lutte antiraciste. De fait, les années 1970 marquent l'extension au-delà des organisations dont la lutte contre le racisme est le thème principal, pour intégrer des organisations pour qui ce thème est associé au problème des travailleurs immigrés et leurs familles. Ce faisant, la lutte contre le racisme dépasse une définition du racisme comme idéologie et comme structure matérielle de pratiques politiques et juridiques qui se déploient lors de circonstances exceptionnelles ou de régimes spécifiques (colonisation). A ce titre, dans les années 1970, le champ du racisme perd de son « exceptionnalité » tant on s'intéresse davantage à ses développements ordinaires où il est pensé comme un affect.

L'engagement des autorités dans la lutte contre le racisme

C'est cette dernière transformation qui induit la préoccupation, sincère ou guidée par des calculs politiques, face au développement du racisme. Dans son analyse de la politisation de l'immigration par les hauts fonctionnaires de la DPM, Sylvain Laurens a souligné l'importance des agents administratifs dans la repolitisation de l'immigration à partir des années 1970. Une partie des agents de la réglementation entendent contredire les accusations visant la police et contenir la montée du « racisme populaire » en menant un travail de « justification publique » (Laurens, 2009). En outre, à partir de 1974, la nomination de Paul Dijoud au secrétariat à l'immigration et l'établissent d'une « nouvelle politique de

l'immigration » concrétise la volonté de mettre en place une politique sociale ambitieuse. Elle reste limitée car elle est contrecarrée par les pratiques répressives du ministère de l'Intérieur, Michel Poniatowski. Comme le souligne Narguesse Keyhani, l'enjeu du racisme est progressivement associé aux différentes missions du FAS sans faire l'objet d'un ciblage spécifique. Par ailleurs, une conception du racisme et de l'antiracisme spécifique naît au sein de l'administration sociale qui pointe une opinion publique, confondue avec les classes populaires, qui souligne la nécessité de mener une action en direction de cette « opinion » (Keyhani, 2018 :206).

Le droit, nouvelle ressource de l'action militante antiraciste ?

Les mobilisations se déplacent tout particulièrement sur le terrain du droit. Ce déplacement est rendu possible par l'ouverture du système judiciaire aux revendications des mouvements sociaux et à l'engagement de la gauche pour le thème des droits et des libertés publiques (Agrikolianski, 2003, 2010). Ce déplacement est rendu possible par les mutations du champ juridique dans les années 1960 et 1970 et qui se traduisent par l'investissement de professionnels du droit dans le champ militant (Israël, 2009). Le cas le plus emblématique est celui du GISTI, dont le noyau initial est composé de quatre énarques auxquels se joint, sur la base d'affinités militantes et amicales, des avocats, des membres de la LDH, du syndicat de la Magistrature et des membres de la section immigration de la Cimade (Israël, 2003 : 120).

Dans le champ plus précis de la lutte contre le racisme, c'est la LICRA qui a joué un rôle pionnier, à travers le travail mené auprès des élus du Front Populaire pour acter la dissolution des ligues. Pourtant, c'est davantage le MRAP qui va jouer un rôle prépondérant dans l'établissement d'une loi contre les paroles racistes et les discriminations dans l'accès aux biens et aux services (Keyhani, 2018 :205). Pour ce faire, le MRAP mobilise ses ressources juridiques et le soutien des élus communistes. Comme le relève Vincent-Arnaud Chappe (Chappe, 2013 : 76-95), cet engagement pour l'établissement d'une législation antiraciste coïncide, en 1959, avec l'étude juridique de Lyon-Caen, président honoraire de la Cour de cassation et président du MRAP (1953-1962). Cette loi devrait porter sur l'expression du racisme (verbale ou écrite) et les discriminations. Les débuts sont plutôt encourageants. La demande est appuyée par des parlementaires et elle obtient l'assentiment d'Edmond Michelet, Ministre de la Justice (janvier 1959-août 1961). La réponse du gouvernement demeure la même pendant les années 1960 et le début des années 1970 : « La France n'a pas besoin de

lois contre le racisme parce qu'il n'y a pas assez de racisme en France pour qu'elles soient nécessaire » (Bleich, 2003 : 8). Finalement, le retournement du gouvernement est le produit de pressions exercées par un nombre croissant de députés et de l'activisme antiraciste (Bleich, 2003 : 9). L'adoption de loi, le 1 juillet 1972, est le produit d'une configuration marquée par l'encouragement du droit international à favoriser la lutte contre les discriminations (l'ONU décrète l'année 1971 comme année de lutte contre le racisme) un mouvement social mobilisé pour cette évolution législative, un capital d'expertise juridique inscrit dans une étude juridique fondatrice, et la présence d'un gouvernement considéré comme libéral porteur d'un programme réformateur (Chaban-Delmas et la « nouvelle société » (Chappe, 2014 : 91).

Conclusion

La décennie 1970 constitue un intense moment de politisation de l'immigration qui porte sur le thème des relations interethniques et de la distance culturelle. La politisation de l'immigration s'est, en partie, matérialisée par des formes diffuses et intenses du racisme dont s'est saisie une grande diversité d'organisations et de mouvements. De fait, les années 1970 consacrent une réelle diversification de l'antiracisme et des outils dont ils disposent. L'émergence et la montée du thème du « racisme dit populaire » a contribué à la formation du problème public de l'immigration au-delà de ses enjeux économiques immédiats. Les autorités ont mobilisé ce thème pour justifier l'adoption d'une politique migratoire plus restrictive. Il se décline, au niveau local, dans un discours qui aborde les transformations urbaines au prisme du « seuil de tolérance ». Porté par les autorités locales et les gestionnaires du parc social, cette notion souligne que la présence et la visibilité des immigrés et de leurs descendants ne doit pas dépasser un « seuil » au-dessus duquel les relations deviennent conflictuelles et le « racisme populaire » s'exprime.

Bibliographie

AGRIKOLIANSKY, Éric. Les usages protestataires du droit In AGRIKOLIANSKY, Éric, SOMMIER, Isabelle, FILLEULE, Olivier dir. *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestation dans les sociétés contemporaines*. Paris : La découverte, 2010, p. 225-243.

AGRIKOLIANSKY, Éric. Usages choisis du droit : le service juridique de la Ligue des Droits de l'Homme (1970-1990) entre politique et raison humanitaire. *Sociétés Contemporaines*, 2003, n°52, p. 61-84.

AJARI, Norman. *Race et violence : Frantz Fanon à l'épreuve du postcolonial*. Thèse de doctorat de philosophie, Toulouse : Toulouse II le Mirail, 2014.

ANTELME, Etienne. *Militer pour l'antiracisme*. Mémoire de maîtrise de sociologie, Paris VII Denis Diderot, 2005.

BALIBAR, Étienne. La construction du racisme, *Actuel Marx*, 2005, n°38, p. 11-28.

BENOÎT, Jean. *Dossier E... comme Esclaves. Les soutiers de l'Europe.....exploités, exclus, assassinés ... Le dossier noir de l'immigration en France*. Paris : Alain Moreau, 1980.

BLEICH, Erik. Histoire des politiques françaises antidiscrimination : du déni à la lutte, *Hommes et Migrations*, 2003, n°1245, p. 6-18.

BLÉVIS, Laure. De la cause du droit à la cause anticoloniale. Les interventions de la Ligue des droits de l'homme en faveur des « indigènes » algériens pendant l'entre-deux-guerres, *Politix*, 2003, vol. 16, n°62, p. 39-64.

BOURSEILLER, Christophe. *Les maoïstes, la folle histoire des gardes rouges français*. Paris : Plon, 1996.

CAMUS, Jean-Yves. Origine et formation du Front National (1972-1981) in MAYER, Nonna et PERRINEAU, Pascal. *Le Front national à découvert*, Paris : Presses de SciencesPo, 1996, p. 17-36.

CHAPPE, Vincent-Arnaud. *L'égalité en procès : sociologie politique du recours au droit contre les discriminations au travail*. Thèse de doctorat en sociologie, ENS Cachan, 2013.

CUNIN, Élisabeth. L'UNESCO, à l'origine de l'antiracisme ? Ethnographie historique de la question raciale (1946-1952), *Critique internationale*, 2020, n°86, p. 25-43.

DEBONO, Emmanuel. Aux origines de l'antiracisme. La Ligue internationale contre l'antisémitisme (LICA), 1927-1940. Paris : CNRS éditions, 2012a.

DEBONO, Emmanuel. Le rapprochement judéo-musulman en Afrique du Nord sous le Front populaire. Succès et limites, *Archives juives*, 2012b, vol. 45, p. 89-106.

DEBONO, Emmanuel. Bernard Abraham Lecache, président fondateur de la Ligue Internationale contre l'Antisémitisme (Paris (3^e), 16 août 1895-Cannes, 16 août 1968), *Archives juives*, 2007, vol. 40, p. 140-144.

DEBONO, Emmanuel. « Les origines de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) », *Histoire@Politique*, vol. 2, no. 2, 2007, pp. 8-8. (cité ainsi : Debono, 2007b).

De MARI, Éric, SAVARESE, Éric. *La fabrique coloniale du citoyen. Algérie, nouvelle-Calédonie*. Paris : Karthala, 2019.

GASTAUT, Yves. La Guerre des Six jours et la question du racisme en France, *Cahiers de la Méditerranée*, 2005, n°71.

GASTAUT, Yvan. Français et immigrés à l'épreuve de la crise (1973-1995). *Vingtième siècle*, n° 84, octobre-décembre 2004, p. 107-118.

GASTAUT, Yves. Génération antiraciste en France(1960-1990), *Cahiers de la Méditerranée*, 2000, n°61, p. 289-303.

GASTAUT, Yvan. L'irruption de l'immigration dans les médias. *Confluences méditerranéennes*, n°24, Hiver 1997-1998, p. 15-31.

GOEBEL, Michael. *Paris, capitale du tiers monde. Comment est née la révolution anticoloniale (1919-1939)*, Paris : la Découverte, 2017 (1^e ed, 2015).

GRIGNON, Claude. Sur les relations entre les transformations du champ religieux et les transformations de l'espace politique. *Actes de la recherche en sciences sociales*, septembre 1977, vol.16, p. 3-34.

HEUMAN, Johannes. « Comme les Juifs sous l'Occupation ». La mémoire de la Shoah dans la lutte antiraciste en France, 1944-1967, *Archives Juives*, 2018, vol. 51, n°2, p. 39-58.

HOUSE, Jim, MACALISTER, Neil. Paris 1961. *Les Algériens, la Terreur d'État et la mémoire*. Paris : Tallandier, 2008. (1^e ed, Oxford University Press, 2006).

ISRAEL, Liora. *L'arme du droit*. Paris : Presses de Sciences-po, 2009.

ISRAEL, Liora. Faire émerger le droit des étrangers en le contestant, ou l'histoire paradoxale des premières années du GISTI. *Politix*, 2003, vol. 16, n° 62, p. 115-143.

KEYHANI, Narguesse. Agir sur l'opinion. Socio-histoire d'un répertoire d'action antiraciste, *Terrains & travaux*, 2018, n°32, p. 201-223.

La colonie rapatriée, *Politix*, 2006, n° 76, p. 3-7.

LAURENS, Sylvain. *Une politisation feutrée. Les hauts fonctionnaires et l'immigration en France (1962-1981)*. Paris : Belin, 2009.

LAURENS, Sylvain. Le racisme, attribut du populaire ?, *Plein droit*, 2006, vol. 69, n°2, p. 9-12.

LE FOLL-LUCIANI, Pierre-Jean. Les actions judéo-musulmanes pour une réforme de la citoyenneté en Algérie. Du Front Populaire au Manifeste du peuple algérien (1936-1943) in De MARI, Éric, SAVARESE, Éric. *La fabrique coloniale du citoyen. Algérie, nouvelle-Calédonie*. Paris : Karthala, 2019, p. 79-99.

LECHIEN, Marie-Hélène. Des militants de la « cause immigrée ». Pratiques de solidarité et sens privé de l'engagement, *Genèses*, 2003, n°50, p. 91-110.

LECHIEN, Marie-Hélène. Enracinement local et vieillissement d'un réseau de solidarité : la fin d'une ASTI, *Journal des anthropologues*, 1992, n°49, p. 59-67.

MILLMAN, Richard. *La question juive entre les deux guerres. Ligues de droite et antisémitisme en France*. Paris : Colin, 1992.

NOIRIEL, Gérard. *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIXe-XXe siècle). Discours publics, humiliations privées*. Paris : Fayard, 2007.

PITTI, Laure. « Travailleurs de France, voilà votre nom ». Les mobilisations des ouvriers étrangers dans les usines et les foyers durant les années 1970 In BOUBEKER, Ahmed, HAJJAT, Abdelalli (dir.). *Histoire politique des immigrations (post)coloniales, France 1920-2008*. Paris : Amsterdam, 2008, p. 95-111.

RUSCIO, Alain. *Les communistes et l'Algérie. Des origines à l'indépendance 1920-1962*. Paris : la Découverte, 2019.

SCHOR, Ralph. *L'antisémitisme en France pendant les années trente*. Bruxelles : Complexe, 1992.

SAVARESE, Éric. La citoyenneté dans les colonies de peuplement. Algérie, Nouvelle Calédonie in DE MARI, Éric, SAVARESE, Éric. *La fabrique coloniale du citoyen. Algérie, nouvelle-Calédonie*. Paris : Karthala, 2019, p. 5-27.

SIDI MOUSSA, Nedjib. Les messalistes et la gauche française. Alliances, ruptures et transactions dans l'entre-deux-guerres. *Vingtième siècle*, 2016, n°131, p. 71-85.

ROSENBERG, Clifford. La politique musulmane en métropole dans l'entre-deux-guerres In BOUCHÈNE, Abderrahmane et al (dir.). *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*. Paris : la Découverte, 2014, p. 375-380.

TAGUIEFF, Pierre-André. Du racisme au mot « race » : comment les éliminer ? *Mots*, 1992, n°33, p. 215-239.

VERGÈS, Françoise. « Le Nègre n'est pas. Pas plus que le Blanc ». Frantz Fanon, esclavage, race et racisme, *Actuel Marx*, 2005, n°38, p. 45-63.

VERGNON, Gilles. *L'antifascisme en France de Mussolini à Le Pen*. Rennes : PUR, 2009.

VIGNA, Xavier. *L'insubordination ouvrière dans les années 68. Essai d'histoire politique des usines*. Rennes : PUR, 2007.

ZANCARINI-FOURNEL, Michelle. La construction d'un "problème national" : l'immigration. 1973, un tournant ? *Cahiers de la Méditerranée*, 2000, n°61, p. 147-157.